

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 4
Absents : 6
Votants : 23
Pour : 18
Abstentions : 3
Contre : 2

L'an deux mille dix-sept, le **vingt-cinq octobre** à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 19 octobre 2017

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Yvelise MONTANE à Laurent VALLET, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Bruno BENOIST à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.

ABSENTS : Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Magali GRANDSIMON, Floréal PALAZON, Eva FLORES, Line DELHON.

Secrétaire de séance : Laurent VALLET

N° 4450

OBJET :

**Garantie d'emprunt
accordée à la SA HLM
DES CHALETS**

*Cette délibération
annule et remplace la
précédente
considérant l'erreur
matérielle sur la date
de la séance*



Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que la SA HLM LES CHALETS sollicite de la commune sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour :

- un PLUS Foncier et un PLUS travaux d'un montant respectif de 202.408 € sur une durée de 60 ans et de 287.413 € sur une durée de 40 ans,

- un PLAI Foncier et un PLAI travaux d'un montant respectif de 96.371 € sur une durée de 60 ans et de 201.244 € sur une durée de 40 ans

Ces prêts seront contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de l'une des caisses dont elle a la gestion, les compléments étant garantis par Le Muretain Agglomération.

Ces emprunts permettront de financer l'opération d'acquisition en VEFA de 8 logements (5 PLUS et 3 PLAI-R) situés à SEYSSES au 1055 chemin de Couloume « Les jardins d'Atria ».

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n°67.912 en annexe signé entre la SA HLM DES CHALETS, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Accorde** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°67.912, dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur

	auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et au charges et conditions du contrat en annexe.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 7 NOV. 2017 Affiché le : - 7 NOV. 2017	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 6 novembre 2017 Le Maire, Alain PACE 

